



### Evolutions du paramétrage ARCAh

Les évolutions sur le paramétrage sont les suivantes :

- SMUR
  - Ajout du mode de fonctionnement interne / sous-traité
- Ecran des activités spécifiques MCO
  - L'écran passera en écran type MIG\_MCO (saisie des sections manuelle ou import de fichier, ajout du suffixe et libellé obligatoire).
- Ecran des activités spécifiques PSY renommé en activités autres PSY
  - L'écran passera en écran type MIG\_MCO (saisie des sections manuelle ou import de fichier, ajout du suffixe et libellé obligatoire).

### Evolutions de la plateforme eRTC

#### **Etablissement**

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour pouvoir redéposer alors que vous avez validé vos données. Actuellement, vous devez demander à votre ARS de vous autoriser un nouveau dépôt.

- Il vous sera possible, pour la campagne 2022, de redéposer tant que l'ARS n'aura pas téléchargé vos données.

#### **ARS**

L'ATIH va développer la possibilité de mettre un commentaire sur la plateforme eRTC, par FINESS, et ce notamment, pour mieux suivre les établissements ne déposant pas de données.

Par ailleurs, la mise en place de nouveaux statuts sur les données est en cours de réflexion (données validées, données analysées mais refusées, etc.). Nous vous informerons en temps voulu.

### Focus sur des points méthodologiques

- **Permanence des soins (PDS)**

#### *Le périmètre du compte analytique 6425+6452PDS*

Actuellement la PDS des personnels internes, étudiants et docteurs juniors (PI) n'est pas incluse dans le poste de charges PDS. Il a été acté avec le GT RTC que la PDS des internes / étudiants / docteurs juniors devait être incluse dans le poste de charge PDS et non dans le compte analytique PI\_REMU.

Ainsi, le plan comptable en 2\_PC est modifié pour permettre la déclaration des charges des 3 comptes existants de la M21 :

- 64242 Gardes et astreintes des internes
- 64244 Gardes des étudiants
- 64246 Gardes et astreintes des docteurs juniors

Ces comptes sont regroupés dans le compte analytique 6425+6452PDS.

#### *Cotisations sociales et patronales de la PDS*

Il n'est pas demandé d'isoler des cotisations tant que la fiscalité sur ces charges ne sera pas analysée.

- **Traitement de la MIG T05**

Cette MIG correspond au financement de l'hébergement temporaire non médicalisé à proximité des maternités pour les femmes enceintes issues de territoires isolés. Elle s'apparente à de l'hôtel hospitalier HTNM.

Consignes pour les établissements :

- Imputation des charges en phase 3-SA, comme pour les autres MIG\_MCO
- Affectation des charges de LGG en Phase 5 sur cette MIG

## Mise à jour de la documentation du RTC

- **Arbre analytique**

Toutes les nouveautés de l'arbre analytique sont visibles dans le fichier EXCEL dédié à l'aide de la colonne « modification » : [Cliquez ici](#)

Les évolutions portent sur :

- La liste des MIG MCO
  - Un nombre important de MIG MCO a été sorti de l'arrêté MIG (y compris le SMUR) paru au Journal Officiel le 17 juin 2022. Ces activités restent néanmoins financées par le FIR et ont été basculées dans les activités spécifiques MCO.
  - Création de 2 MIG :
    - T05 Engagement maternité - volet hébergement
    - D28 Projets de recherche entrant dans le programme de recherche en maladies infectieuses
  - Fusion de 2 MIG MCO :
    - D14+D21 en D21 : Projets de recherche entrant dans le programme de recherche médico-économique (PRME) et dans le programme de soutien aux techniques innovantes coûteuses (PSTIC)
    - D15+D22 en D22 : Projets de recherche entrant dans le programme de recherche médico-économique en cancérologie (PRMEK) et dans le programme de soutien aux techniques innovantes coûteuses en cancérologie (PSTICK)
- SAMT bloc gynéco-obstétrique
  - La SAMT 932.43 bloc gynéco-obstétrique est désormais sélectionnable.
- Soins de suite et réadaptation
  - La MIG SSR V03 Evaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est supprimée, et à déclarer dans la SA consultations SSR 934.724.10 Consult\_SSR d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) dont Ex MIG V03.
- 2 nouvelles activités classées dans « Autres sections »
  - HORS\_ETUDE\_VACC\_HCOVID : Centre de vaccination HORS COVID-19
  - HORS\_ETUDE\_SAS : Service d'accès aux soins (SAS) dans le cadre du Pacte pour la refondation des urgences

- **Plan comptable**

Les évolutions des comptes en lien avec les évolutions de la M21 et de la méthodologie RTC sont présentées dans le document ci-dessous :

[https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/2870/plan\\_comptable\\_enc\\_rtc\\_2022.xlsx](https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/2870/plan_comptable_enc_rtc_2022.xlsx)

## Formation

Dans la continuité du dispositif national de formation engagé en 2019 et suspendu en 2020 du fait de la crise sanitaire, la DGOS, en collaboration avec l'ATIH, souhaite poursuivre la démarche qualité du RTC en proposant à nouveau des sessions de formation opérationnelles à destination des établissements nécessitant un accompagnement.

### Objectifs de la formation 2023 :

- Appréhender les enjeux du RTC ; accompagner sur des points de méthode en partant de ses propres bases pour ensuite permettre une exploitation entière des données via des restitutions et des cas d'usages, et faire du RTC une réelle opportunité au service des dialogues de gestion au sein de l'établissement.

La poursuite d'un tel dispositif au niveau national permet l'homogénéisation entre les régions, l'harmonisation des pratiques et favorise l'exploitation des données.

### Programme :

Le programme de la session de formation a été révisé pour prendre en compte les remarques issues des évaluations sur la campagne 2019 et sera concentré sur les données des ES :

- Webinaire préalable en distanciel : **Les principes du RTC**
- Tutoriels du TIC (niveau 1 et niveau 2) : **Comprendre les différentes étapes de l'outil TIC et cas pratiques**
- 3 jours de présentiel : **Réaliser son RTC - Du TIC à la saisie des clés et des UO - Fiabiliser et utiliser ses données RTC**

Le participant devra s'engager à suivre le webinaire et les tutoriels.

Le participant devra également impérativement se munir de ses données sources (la liste des prérequis sera inscrite au sein de la convocation).

Le TIC ayant été intégré dans ARCAh 2019, le travail en atelier sera réalisé dans le logiciel à partir des fichiers de l'établissement.

**En parallèle sur 2023, des réflexions sont menées pour capitaliser sur ces formations en présentiel et proposer une formation en e-learning en 2024 pour la campagne 2023.**

### Point de vigilance :

**L'inscription se fera en ligne sur le site de l'EHESP.**  
⇒ Ce lien vous sera communiqué par votre ARS.

**L'ATIH et les ARS ne prendront en charge aucune inscription.**

## Charges de personnels

La distinction des charges de personnels est un point clé et un exercice difficile dans le RTC. L'ATIH travaille sur ce sujet avec le GT RTC. Nous remercions également les établissements impliqués dans notre groupe de travail dédié : CH de Bugey Sud, CH de Cannes, CH de Draguignan, CH de Montluçon, CH de Valence.

### Observations sur les données 2021

Les constats sur la campagne passée sont encourageants (Source : Base RTC 2021 - décembre 2022) :

Ni PS_REMU ni PA_REMU	PS_REMU uniquement	PA_REMU uniquement	Distinction PA/PS REMU	TOTAL ES ayant déposé des données
10	16	279	763	1068
1%	2%	26%	71%	100%

- 71% des établissements RTC ont réalisé la distinction PS/PA dans 3-SA
- La consigne est de mettre dans PA\_REMU quand on ne distingue pas PS /PA : cette consigne est plutôt bien respectée

### Correspondances entre les grades et les catégories de personnel

Suite aux échanges en GT RTC, l'ATIH a travaillé sur une correspondance entre les grades et les catégories de personnel. Il s'agira d'un fichier Excel mis à disposition de l'ensemble des établissements réalisant le RTC et l'ENC pour la campagne 2022.

Cela répond à une demande des établissements de faciliter les retraitements des catégories de personnel et des ETPR. De plus, les pratiques seront harmonisées.

### Traitements des charges de personnel dans le TIC

L'ATIH a mené des travaux d'investigation, en petit groupe de travail, sur la méthodologie utilisée par les contrôleurs de gestion en établissement pour isoler les charges de personnel par catégorie. Les 3 freins suivants ont été identifiés dans le TIC :

- ① Les établissements **ne disposent pas du détail des comptes fins par catégorie de personnel** dans leur extraction issue du logiciel de paie. De plus, le poste de charges « sage-femme » n'est pas isolable dans le TIC.
- ② Le TIC **ne permet pas de basculer des charges d'une catégorie à l'autre** (du PA vers le PS par exemple) → Obligation de faire des retraitements dans le TIC et dans l'onglet 3-SA ce qui présente des risques d'écrasement des données si l'on déverse à nouveau le TIC alors que l'on a fait des retraitements dans 3-SA.
- ③ **Les ETPR ne sont pas gérés dans le TIC** alors qu'ils suivent les mêmes règles d'imputation que les charges et sont demandés dans le classeur ARCAh.

L'outil TIC proposera des évolutions, pour la campagne 2023 ou 2024, pour lever ces freins et optimiser le traitement des charges de personnels.

## RTC et PIRAMIG

PIRAMIG est un recueil de données par MIG, dont une partie provient des données RTC.

- La partie « moyens » de PIRAMIG, constituée de données relatives à des charges et des ETPR, correspond aux données du RTC.

Pour la campagne de recueil des données 2021, la plateforme e-RTC produisait un fichier EXCEL (VALID-RTC) dans lequel les données pour PIRAMIG étaient centralisées dans un onglet spécifique (onglet PIRAMIG). Pour faciliter la saisie du RTC vers PIRAMIG, cet onglet reprenait les libellés et leur valeur, tels qu'ils étaient demandés dans PIRAMIG.

- Il n'existait pas de système de recopie automatique du RTC vers PIRAMIG. L'établissement devait saisir ses données manuellement dans PIRAMIG.

Pour la campagne 2022, l'ATIH souhaite développer l'automatisation de la remontée des données RTC dans l'outil PIRAMIG.

Cette automatisation repose sur les fonctionnalités suivantes :

- Un bouton d'import des données RTC sera disponible pour chaque rapport d'activité de PIRAMIG.
- Chaque rapport d'activité comprendra l'option de chargement des données RTC et aura les caractéristiques suivantes :
  - L'import sera facultatif.
  - L'utilisateur devra réaliser la correspondance du rapport d'activité avec le numéro de la MIG RTC à partir d'un menu déroulant contenant la liste des MIG qu'il a déclaré dans le RTC.
  - L'utilisateur pourra choisir les données qu'il souhaite importer : soit les charges, soit les ETPR, soit les deux.
  - Un rapport de comparaison des données « moyens » déjà saisies et importées du RTC pourra être édité si nécessaire.

A noter que seuls les établissements ayant le même FINESS entre le RTC et PIRAMIG pourront utiliser cette fonctionnalité. L'onglet PIRAMIG dans l'onglet VALID-RTC sera toujours produit.

## Bilan du double recueil ENC/RTC

Les établissements réalisant l'ENC et le RTC ont eu la possibilité de travailler sur un classeur unique ARCAh appelé « classeur fusionné », proposé pour la première fois, sur la campagne données 2021.

**53 % des établissements réalisant les 2 études ont utilisé cette opportunité.**

Par ailleurs, un questionnaire de bilan a été adressé au cours de l'été ; parmi les 35 répondants :

- 7 ES / 35 n'ont pas utilisé le classeur fusionné, pourquoi ?
  - Première année de réalisation de l'ENC : peur des problèmes techniques
  - Difficulté à gérer quand ce sont 2 personnes différentes qui réalisent l'ENC et le RTC
- 8 ES / 28 ont rencontré des difficultés :
  - La présence de double compte ENC/RTC est difficile à gérer.
  - Cela nécessite d'avoir le même découpage ENC et RTC.
- Apports du classeur fusionné
  - Gain de temps : 89%
  - Gain de temps pour la prochaine campagne : 92%
  - Fiabilisation des données : 54%
- Points à améliorer
  - Fusionner la saisie des clé et des UO (6 demandes)
  - TIC sur le classeur fusionné (1 demande)
  - Articulation Calendrier ENC/RTC

Pour les établissements n'ayant pas choisi l'option « classeur fusionné » sur le recueil 2021, il est tout à fait possible de la choisir pour le recueil 2022. Cette option limite les doubles saisies sur les phases communes ENC RTC. Nous vous invitons à consulter la vidéo suivante qui vous décrypte cette option :



[Replay : « Qu'est-ce qu'implique le choix d'un classeur fusionné ? »](#)

## Utiliser ses données RTC

Pour vous accompagner dans l'utilisation des données ENC et RTC, l'ATIH propose une série de fiches, réalisées avec l'appui de la société PILAR, sous forme de Guide d'utilisation des résultats du RTC et des ENC :



### [Les fiches](#)

Des webinaires de présentation sont organisés autour d'une sélection de fiches :

- Carte GHT : RTC\_14 - Vendredi 13 janvier 2023 14h-15h
- Plages horaires du bloc : EME\_03 - Vendredi 3 février 2023 14h-15h

Les fiches suivantes ont déjà fait l'objet de webinaires, disponibles en replay :

- Premier niveau d'analyse : RTC\_05 et RTC\_07
- Premier niveau d'analyse : ENC\_01 et ENC\_02
- Evaluer son FICOM grâce au RTC : RTC\_12
- Audit des coûts de laboratoires : EME\_04



### [Inscription aux webinaires et replays](#)

## Nouveaux tutoriels

Un ensemble de tutoriels est mis à disposition des établissements pour les accompagner dans la réalisation du RTC. Pour la campagne à venir, de nouveaux tutoriels sont proposés sur les phases de la démarche analytique sur les onglets ARCAh.

La page des tutoriels relatifs au RTC est ici : [Retraitemet comptable : Tutoriels vidéo RTC | ATIH \(sante.fr\)](#)

- Les nouveaux tutoriels techniques pour vous guider dans chacune des phases de la démarche analytique et sur les onglets ARCAh en particulier sont :
  - [Onglet 3-SA \[Nouveau\]](#)
  - [Onglet ETPR \[Nouveau\]](#)
- Et toujours à disposition :
  - [Réaliser son identification](#)
  - [Importer son CF](#)
- Si vous ne connaissez pas l'outil TIC, intégré dans ARCAh, nous vous proposons un tutoriel de présentation pour vous montrer comment le TIC peut faciliter la réalisation du RTC, et une vidéo sur cet outil :
  - [Présentation de l'outil TIC](#)
  - [Cas pratiques](#)